

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 08 MARS 2023

Le mercredi huit mars deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER

Membres absents ; Alexandre MARZUCCHI ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Jocelyn GABRY ; Sandrine SALANEUVE ; Sophie CETIN ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND

Pouvoirs : Sophie CETIN à Youri LAROCHE ; Sandrine SALANEUVE à Béatrice TRANCHAND ; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Alexandre MARZUCCHI à Yves RACHEDI ; Jocelyn GABRY à Christian MEA ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 02 mars 2023

Secrétaire : Yves RACHEDI

2023-09 – AVENANT N°3 AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES DES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT L'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16-1 du CGCT ;

Vu la délibération n°15-257 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la signature de conventions avec les communes de ViennAgglo dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°18-261 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant la signature de conventions avec les communes issues de la CCRC et la Commune de Meyssiez dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°20-262 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire ; Vu la délibération n°2022-05 du 24 janvier 2022

Considérant que la commission voirie de Vienne Condrieu Agglomération n'a pas eu le temps d'examiner et de proposer de nouvelles conventions de mise à disposition partielle des services des Communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire même si l'année

2021 a permis d'établir un bilan des conventions passées, et de procéder à une remise à plat de certaines dispositions eu égard aux réalités actuelles des communes ;

Considérant que les actuelles conventions devaient prendre fin au 31 décembre 2022 suite à la conclusion du dernier avenant de prolongation ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

Article 1er : D'approuver la prolongation d'une année supplémentaire des conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire, ainsi que les termes de l'avenant n° 3 joint à la présente délibération ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer avec chaque commune du territoire l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 09 mars 2023

Le Maire,

Philippe MARION



Le secrétaire de séance,

Yves RACHEDI

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yves Rachedi', written over a horizontal line.

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :